

Voici tout ce que j'ai à dire. Les droits du parlement sont respectés par le gouvernement. Les députés savent bien que le gouverneur de la Banque du Canada ne peut être mêlé à des débats politiques et partiels, où l'on demande des précisions qui ne devraient pas être demandées. Voilà qui permet d'apprécier la sincérité des gens.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord assurer au ministre que je n'entends pas lui enlever le temps qu'il lui faudra pour réfuter le grief qui a été soulevé. Mais je tiens à souscrire au grief qu'a exposé le dernier candidat en lice à la direction du Nouveau parti, le député d'Essex-Est (M. Martin). J'estime que... (*Exclamations*)

L'hon. M. Martin: Le député me permet-il de signaler...

Une voix: Ne soyez pas pressé!

L'hon. M. Martin: ...que le parti libéral est, en réalité, le nouveau parti.

M. Regier: Je sais que l'auteur du grief ne fait pas allusion à l'ancien parti libéral. J'estime—je le répète—que c'est tourner en dérision la souveraineté du Parlement que d'empêcher le gouverneur de la Banque du Canada, qui n'a pas encore comparu devant un comité de l'autre endroit, de se présenter devant un comité parlementaire. Comme on l'a fait remarquer, l'autre endroit ne représente pas la population canadienne, puisque ses membres y sont nommés, non pas élus par la population.

Pour moi, la circulation monétaire dans un pays s'apparente à la circulation sanguine dans le corps humain. Si le sang qui circule dans les veines est insuffisant ou vicié, c'est la première chose qu'il faut régler pour sauver le corps. On a l'impression, partout au Canada, que la politique monétaire actuelle ne répond pas aux besoins. Il est temps plus que jamais de soumettre les opérations de la Banque du Canada à l'examen du comité de la banque et du commerce ou, si le gouvernement préfère, d'un comité parlementaire institué exprès pour cela. Il devra pouvoir, ce comité, examiner les opinions des dirigeants de la Banque du Canada et leurs rapports.

L'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a pensé sauver la situation en disant que le gouverneur de la Banque du Canada était incapable ou refuserait de répondre à des questions précises. Je ne saurais souscrire à pareille thèse, car le gouverneur de la Banque du Canada est un employé du peuple du Canada et il doit répondre de ses actes devant les représentants élus du peuple.

J'aimerais connaître ce mystère qu'on nous cache et qui doit rester caché; pourquoi faut-il que le gouvernement refuse de révéler au

public et à ses représentants ce qui, exactement, se produit dans le domaine de la politique monétaire?

Le ministre des Finances (M. Fleming) nous a tellement dit qu'il n'était pas responsable de l'activité de la Banque du Canada. Je m'élève contre cette affirmation. Je proteste avec véhémence, car d'après la loi sur la Banque du Canada, le ministre des Finances est le seul propriétaire de la Banque au nom du peuple du Canada. Le ministre des Finances doit certes rendre compte de chaque activité de la Banque du Canada. Même à supposer que l'assertion du ministre soit exacte et que la Banque du Canada soit comptable au Parlement au lieu de l'être au gouvernement, le ministre s'empresse aussitôt, par ses actes, de refuser au Parlement le droit de scruter cette organisation dont il le dit responsable. J'aimerais bien savoir comment la Banque du Canada peut être responsable devant le Parlement, si celui-ci n'a pas le droit d'en étudier l'activité. Doit-on penser que la Banque opère dans le vide, dans un monde qui lui est propre? Le ministre se défend d'en être responsable et il empêche en même temps qu'elle rende compte au Parlement.

J'aimerais bien rencontrer les représentants de la Banque au comité de la banque et du commerce. J'aimerais connaître leur version des faits et leurs opinions, savoir d'eux ce qui s'est passé exactement lors de l'opération de convertissement, cause première de la montée des taux d'intérêt de la dette publique. Les taux ont augmenté de plus de 2 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement. J'aimerais connaître les vues de la direction de la Banque du Canada à cet égard. Il faut se rappeler qu'une hausse de 2 p. 100 n'est pas chose négligeable; on ne peut l'écarter à la légère. Si nous supposons que la dette des organismes publics s'élève à 20 millions de dollars par année, une hausse de 2 p. 100 représente un surcroît de \$400,000 pour les contribuables canadiens. Si nous supposons en outre que la dette globale de toutes les sociétés du Canada, y compris celle du gouvernement, atteint quelque 200 millions, une augmentation de 2 p. 100 ajoute un fardeau de 4 millions par année au prix de revient et aux prix à la consommation. J'aimerais pouvoir demander à la direction de la Banque du Canada si cette conversion d'obligations était réellement urgente et nécessaire au moment où elle a eu lieu.

Le gouvernement nous fait maintenant une autre proposition, savoir qu'il devrait écouler sur le marché de l'argent 750 millions de dollars d'hypothèques dont il est le détenteur. S'il faut escompter ces papiers à 10 p. 100 pour qu'ils soient vendables, il se peut que le contribuable canadien y perde 75 millions de dollars de plus. Je voudrais bien demander